



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ARBONNE-LA-FORET

Par arrêté n°2023-011 du 1<sup>er</sup> février 2023, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, personne responsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Arbonne-la-Forêt.

Cette procédure répond aux objectifs suivants :

- inscrire dans le règlement du PLU les nouvelles dispositions sur l'emprise au sol prises par délibération du conseil communautaire du 24 mars 2021, suite à la décision du 17 juillet 2020 du tribunal administratif de Melun,
- permettre l'émergence du projet de réhabilitation, rénovation et extension de la plateforme Polyhandicap Clairefontaine,
- corriger et clarifier certaines dispositions du règlement.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean BAUDON en qualité de commissaire-enquêteur par une décision en date du 27 octobre 2022.

**L'enquête publique se déroulera**  
**du lundi 27 février 2023 à 9h00 jusqu'au lundi 27 mars 2023 à 16h30**  
en mairie d'Arbonne-la-Forêt (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Arbonne-la-Forêt aux dates et horaires suivants :

- **Le lundi 27 février 2023 de 9h à 12h**
- **Le mercredi 8 mars 2023 de 14h à 16h30**
- **Le samedi 18 mars 2023 de 10h à 12h**
- **Le lundi 27 mars 2023 de 14h à 16h30**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier de modification n°1 du PLU d'Arbonne-la-Forêt
- Le bilan de la concertation
- Les pièces administratives annexes (délibérations, arrêtés...)
- La décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la modification n°1 du PLU d'Arbonne-la-Forêt
- Les avis des personnes publiques associées et consultées
- L'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie d'Arbonne-la-Forêt, Rue de la Mairie, 77630 Arbonne-la-Forêt (siège de l'enquête publique) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, mercredi de 14h à 16h30, jeudi et vendredi de 9h à 12h, et samedi de 10h à 12h) ainsi que lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Il sera également disponible à l'adresse suivante <http://modification-du-plu-arbonne-la-foret.enquetepublique.net>, sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : <https://www.pays-fontainebleau.fr/les-plu-des-communes/>, sur le site internet de la commune d'Arbonne-la-Forêt : <https://www.arbonnelaforet.fr> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44 rue du Château - 77300 Fontainebleau (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et les après-midi des lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Arbonne-la-Forêt pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
  - par courrier postal à l'attention de M. Jean BAUDON, commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en mairie d'Arbonne-la-Forêt, Rue de la Mairie, 77630 Arbonne-la-Forêt,
  - par courriel à l'adresse suivante : [modification-du-plu-arbonne-la-foret@enquetepublique.net](mailto:modification-du-plu-arbonne-la-foret@enquetepublique.net)
  - en ligne sur la page de l'enquête publique : <http://modification-du-plu-arbonne-la-foret.enquetepublique.net>
- Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête, soit **du lundi 27 février 2023 à 9h au lundi 27 mars 2023 à 16h30** au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet <http://modification-du-plu-arbonne-la-foret.enquetepublique.net> pendant toute la durée de l'enquête.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Arbonne-la-Forêt aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.